

RAPPEL DES SIGNALISATIONS



Baignade autorisée



Baignade dangereuse



Baignade interdite



*Baignade interdite
pour cause de pollution*

Rappels :

Dans la zone de baignade surveillée, les engins à moteur, les planches à voile, les kayaks, les paddles sont interdits. Seuls les engins gonflables sont autorisés.



L'accès aux épis est dangereux et donc strictement interdit sur tout le bord de mer de Saint-Aubin-sur-Mer.

Les chiens sont interdits sur la plage.

Les vélos, rollers, trottinettes, skate-board et les engins deux roues motorisés (vélos électrique, trottinettes électrique, over-board...) sont interdits sur la digue du 1^{er} juillet au 31 aout de 10h00 à 22h00.

Il est strictement interdit de plonger des pontons.

De plus, en ce début de période estivale, nous tenions également à rappeler que la plage doit être respectée.

Malgré l'intervention quotidienne des équipes municipales pour le nettoyage de la plage, nous constatons trop souvent que les usagers nocturnes ont abandonné canettes, bouteilles en verre ou en plastiques, emballages alimentaires, mégots... alors que des poubelles se trouvent à quelques mètres de là, tout au long de la promenade.



Chacun a plaisir à trouver la plage propre, alors nous vous remercions de penser aux familles, aux enfants, aux pratiquants de sports nautiques ou simples promeneurs qui circulent sur le sable jonché de déchets au risque de gravement se blesser.



L'équipe Municipale.